

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018

2018 DHL 206 Intégration d'une annexe à la convention de partenariat 2017 avec l'ADEME pour le cofinancement d'audits énergétiques en faveur des copropriétés, dans le cadre du dispositif "éco-Rénovons Paris, objectif 1000 immeubles".

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver la signature d'une convention entre l'ADEME et la Ville de Paris pour l'aide à la rénovation énergétique en faveur des copropriétés ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à intégrer l'annexe technique à la convention signée avec l'ADEME en 2017.

Article 2 : les autres dispositions demeurent inchangées.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO